
ACTIVITÉS DU SYNDICAT NATIONAL DES MÉDECINS DE STATIONS THERMALES 2007-2008

Michel PALMER¹

La vie du syndicaliste non professionnel est plutôt ingrate. Il faut brasser beaucoup, être présent dans le plus grand nombre de cercles, participer à de nombreuses réunions pour, dans notre cas, non seulement essayer d'améliorer le sort du médecin thermal mais aussi convaincre de l'utilité du thermalisme dans la pratique médicale et de sa place dans notre système de santé.

Nous vous rappelons ainsi les principaux buts que notre syndicat s'est fixé :

I - la défense du thermalisme auprès des autorités : Ministère, UNICAM (Union nationale des caisses d'assurance maladie), Centrales syndicales nationales ;

II - la défense des honoraires et leur revalorisation à l'UNICAM par l'intermédiaire des syndicats signataires et des autres syndicats représentatifs aux élections des Unions régionales des médecins libéraux (URML) ;

- la reconnaissance d'un bonus pour la surveillance de la seconde orientation ;

- la défense des pratiques thermales complémentaires (PTC) par des études et le dépôt de dossiers à la Haute autorité de santé (HAS) et l'intégration des PTC dans la Classification commune des actes médicaux technique (CCAM technique) ;

III - la réflexion sur la Convention thermale nationale entre l'UNICAM et le CNETh avec des propositions étayées par vos avis et une certaine vigilance ;

IV - la réflexion sur la formation médicale continue et la proposition de dossiers de FMC thermale, dans le cadre d'une réflexion plus globale sur l'enseignement du thermalisme ;

V - le maintien de relations équitables avec les établissements thermaux et la réflexion sur l'avenir du thermalisme. Participation aux réflexions sur le Livre Blanc ;

VI - déontologie, convivialité et bonne entente entre tous les confrères.

L'Assemblée générale annuelle du Syndicat des médecins thermaux a eu lieu le jeudi 15 novembre 2007 à Balaruc-les-Bains.

Nous avons eu une participation de 65 % des adhérents à l'élection des membres du Conseil d'administration qui ont été élus ou réélus à une très forte majorité. L'assemblée prend acte de la décision de JB Chareyras de ne plus assurer le secrétariat général. Il est remplacé par Hugues Desfour. JB Chareyras reste au bureau chargé des relations syndicales. Notre fonctionnement se fait sur la base d'une Assemblée générale annuelle, de Conseils

¹ Président du Syndicat des médecins thermaux Courriel : palmer.michel@wanadoo.fr

d'administration une à deux fois par an et surtout d'un forum internet de discussions dédié aux administrateurs.

Les relations avec les “autorités”

• La rencontre avec le service médical de l'UNCAM en mars 2007 nous a permis d'évoquer tous les sujets. Les honoraires médicaux, le parcours de soins, la disparition de l'entente préalable, le problème du 1 € par PTC et la réflexion sur la convention UNCAM-CNETh de fin 2007.

Les relations avec le service médical de l'UNCAM sont cordiales et permanentes. C'est ainsi que depuis le début de l'année 2008 nous avons été chargés de répondre à une interrogation de F Van Roekeghem, son directeur, concernant la durée des cures. Le syndicat a interrogé les confrères de terrain et la Société d'hydrologie a réalisé un travail bibliographique exhaustif et une réflexion sur le sujet. Nous souhaitons aussi avoir l'avis, voire l'aide de l'UNCAM, sur la réalisation d'une grande enquête d'épidémiologie réalisée en milieu thermal.

• Au Ministère de la Santé, nous avons été reçus le 25 juillet 2007 par un conseiller technique pour lui soumettre nos problèmes de revalorisation des honoraires, lui présenter les études d'évaluation du thermalisme faites par l'AFRETh, évoquer le prélèvement au patient de 1 € par pratique thermale complémentaire et l'avenir de celles-ci. Nous avons demandé la suppression définitive de l'entente préalable de la cure thermale qui nécessite un texte législatif. La suspension de l'entente préalable de 1996 semble caduque depuis déjà quelques années, tacitement reconduite. Mais le flou actuel empêche la réalisation d'un nouveau formulaire de "Demande de prise en charge de cure thermale" respectant le parcours de soins et évitant de pénaliser les curistes.

• Les relations avec les Centrales syndicales nationales sont bien sûr la base de notre activité de lobbying. Sans aucun parti pris, nous discutons avec tous, chaque interlocuteur convaincu par nos arguments étant un défenseur potentiel du thermalisme.

Les membres du bureau sont présents selon leurs affinités dans les réunions. Pour la Formation médicale continue, l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) et la CCAM, certains membres du bureau ont participé à diverses réunions, souvent en partenariat avec la Société d'Hydrologie.

Actuellement, les discussions autour de la CCAM clinique nous amènent à de nouvelles réunions afin que le thermalisme soit bien intégré à cette réflexion et que la composition de notre Forfait thermal soit bien prise en compte pour une future forme de valorisation. Le débat avait eu lieu à l'AG de Balaruc concernant la meilleure manière de faire revaloriser nos honoraires : maintien d'honoraires forfaitisés ? Indexation du forfait de surveillance thermale (STH) sur le C ? Transformation de notre STH en 3C, CS, C2 permettant une revalorisation automatique ? La discussion a été très ouverte et une majorité s'est dégagée pour la forfaitisation et une indexation sur le C mais cela nécessiterait une demande à la Commission de hiérarchisation des actes professionnels.

Les actions menées durant l'année 2007

- Concernant les honoraires : nous avons obtenu le 7 février 2007 la prorogation du contrat de surveillance thermale (CST) de 10 € jusqu'à la fin de la convention (fin 2009).
 - Nous demandons sans relâche une juste valorisation de notre forfait thermal calquée sur la valeur de la consultation, soit 6 €.
- Avant chaque réunion conventionnelle, nous téléphonons, interpellons, mailons à nos interlocuteurs et bien sûr aussi à l'UNCAM.
- Nous poursuivons la défense des pratiques thermales complémentaires avec le dépôt de dossiers à l'HAS afin d'obtenir leur intégration dans la CCAM technique.
 - Concernant la FMC thermale, notre action "Mieux connaître et prescrire les cures thermales" est toujours agréée au Fonds d'aide à la formation (FAF) pour 2008. Nous n'avons pas pu mettre sur pied de séminaires cette année. Quant aux dossiers pour des actions en 2009, nous avons présenté une version améliorée de séminaires sur une demi-journée, journée ou 2 jours concernant la rhumatologie et thermalisme ; dossiers présentés aussi à l'Organisme gestionnaire conventionnel. Nous souhaitons que des dossiers soient présentés dans toutes les spécialités.
 - Pour la Convention UNCAM-CNETh 2008 nous avions fait des propositions, l'une demandant le retour de la Commission technique paritaire et l'autre insistant sur le maintien de la qualité des soins thermaux. Une réunion sur ce sujet a eu lieu le 21 novembre 2007 à l'UNCAM. Les signataires ont tenu compte de nos remarques, mais une renégociation complète de la Convention n'étant pas à l'ordre du jour, peu de modifications ont été intégrées. Seules des déclarations d'intentions ont été énoncées (pas de modifications de traitements thermaux sans l'avis de la Société médicale locale et présence du syndicat à la Commission paritaire nationale lors des problèmes de modification de soins).
 - Notre syndicat a été convié à participer (et à faire participer de nombreux confrères) aux 6 tables rondes organisées par le CNETh en octobre 2007 destinées à faire l'état des lieux du thermalisme et faire de la prospective concernant la prévention, l'éducation à la santé, les soins de suite, mieux vieillir et un observatoire de santé. Nous remercions le professeur CF Roques qui a su imposer notre présence dans ces réunions.
 - Quant au problème de la facturation de la surveillance dans le cadre d'une deuxième orientation, la réponse de l'UNCAM est formelle : seul un médecin spécialiste consulté dans cette deuxième indication peut coter le THR (1/2 forfait pour suivi de la deuxième orientation). Impossible donc pour un médecin de coter à la fois forfait et demi-forfait.

Et quelques réflexions

Les difficultés d'effectuer tous les soins dans les stations thermales faute de personnel sont évoquées. Un métier d'agent thermal apte à masser et rééduquer devrait être envisagé. Le recours aux paramédicaux pour assurer les futures tâches (prévention, éducation..) semble acquis.

On insiste sur la nécessité d'une dynamique nouvelle, de partenariat et de confiance mutuelle avec les établissements.

La démographie médicale thermale pose des problèmes et mérirait des réponses dans les années à venir faute de pouvoir assurer le suivi des curistes. Une délégation des tâches pourrait être envisagée dans certaines stations.

Notre poids auprès des centrales syndicales dépend de notre nombre.